







enfin les réclamations ou demandes en décharge ou réduction, en remise, ou modulation. On a beaucoup parlé, depuis 1830, de l'émancipation des communes, mais l'on conviendra qu'avant de les émanciper matériellement, il faut travailler à leur émancipation intellectuelle.

Déjà près de trois mille communes ont pris pour leur usage ces douze tableaux, qui sortent à peine de l'impression, et que l'éditeur a mis exprès, et avec raison, à très bon marché.

Leur rédaction doit inspirer d'autant plus de confiance, qu'elle a été faite par deux avocats instruits, MM. Hippolyte Dieu et A. Blanche et que chaque tableau a été soigneusement revu dans les divers ministères par les chefs de bureau auxquels chaque matière ressortissait.

Aujourd'hui mercredi 5, on donnera à l'Opéra la 2e représentation de la reprise d'Œdipe à Colone. MM. Levasseur, Massol, Canaple, Bouche; Mmes Dorus-Gras et de Roissy rempliront les principaux rôles. Le spectacle sera terminé par

la Gipsy, ballet dansé par MM. Petipa, Mazillier, Mabile Mmes Sophie et Adèle Dumilâtre. — La Part du Diable, qui ne craint pas la chaleur, et dont le grand succès ne connaît pas d'obstacle, sera jouée ce soir à l'Opéra-Comique, avec les Deux Voleurs, devant une foule immense.

Librairie, Beaux-Arts, Musique. — La société pour l'exploitation de la Gazette spéciale des chemins de fer est une affaire qui porte avec elle sa recommandation. Tout l'essor du mouvement industriel est porté aujourd'hui et pour longtemps sur cette question, et un pareil journal, sérieusement conçu et sagement composé, est appelé à un succès aussi solide que productif.

On souscrit encore jusqu'au 8 juillet prochain des titres de 200 francs dans la Société formée pour l'exploitation de la GAZETTE SPECIALE DES CHEMINS DE FER. Les avantages dont jouissent les souscripteurs de titres dans cette entreprise, qui offre aux capitalistes l'occasion d'un excellent placement de fonds, avec garantie de succès, motivent assez l'empressement avec lequel la plus grande partie des souscriptions ont été couvertes.

MAGASIN LITTÉRAIRE. Matière de SOIXANTE volumes in-octavo pour DOUZE FRANCS par an. LE MAGASIN LITTÉRAIRE se recommande au public comme le journal reproducteur le plus littéraire, le plus digne de figurer dans les bibliothèques.

Actions de 250 fr. Rapportant en Argent et en Volumes 900 FRANCS. CLOTURE de l'émission fixée au 25 JUILLET, dernier délai.

Il reste peu d'actions de la REVUE ET GAZETTE DES VOYAGES, chacun ayant voulu souscrire au moins une action de 250 francs, pour recevoir perpétuellement, pour rien, ce charmant journal, qui formera toute une bibliothèque d'Etudes de Mœurs, Contes, Excursions, Arts, Modes, Anecdotes et Romans de tous les peuples de la terre, et qui formera 100 volumes d'une valeur de 600 francs.

Tous les actionnaires de la REVUE ET GAZETTE DES VOYAGES REÇOIVENT 10 POUR CENT PAR AN, et progressivement, pour rien, 100 VOLUMES.

PHARMACIE SPÉCIALE DES DÉCOUVERTES USUELLES Chez TRABLIT et C, rue J.-J.-Roussseau, 21. 1. Kaïffa d'Orient, nouvelle substance alimentaire pectorale et stomacique. 2. Sirop pectoral balsamique, pour prévenir et guérir en peu de temps les rhumes, toux, catarrhes, enrouements, crachements de sang.

POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE APPROUVÉE DE REGENT (Codex). Pour guérir les Maladies des Yeux et des Paupières. Cette Pommaade, approuvée et recommandée par les médecins oculistes les plus distingués, guérit en peu de temps la rougeur et l'inflammation chronique des yeux, les ulcérations dures et des paupières; remède à la chute des cils, fait disparaître les taches, orgéoles, verrues et autres affections du globe oculaire, et prévient la cataracte.

A Paris, chez B. Dusillon, éditeur, rue Laflitte, 40. HYGIÈNE DES YEUX, OU MOYEN DE PRÉVENIR ET DE GUÉRIR TOUTES LES MALADIES DES YEUX ET DES PAUPIÈRES par l'emploi de la POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE DE REGENT; Suivi de réflexions pratiques sur le STRABISME et l'opération de la CATARACTE.

BONBONS FERRUGINEUX. Rapport de M. Baruel, chef des travaux chimiques à la Faculté de Paris, etc., et autorisation de la faculté. FABRICANT DE CHOCOLATS, rue Neuve-Saint-Merry, 12, à Paris. Ces Bonbons, que les enfants savent avec délices, constituent, sans contredit, le meilleur mode de leur administrer le fer à haute dose.

Adjudications en justice. Etude de M. CARRÉ, avoué à Paris, rue Choiseul, 2 ter. Adjudication, le mercredi 12 juillet 1843, à une heure de relevée, en l'audience des criées du Tribunal civil de la Seine, au Palais-de-Justice à Paris.

Etude de M. MARCHAND, avoué, rue St-Honoré, 233. Vente sur publications judiciaires. Adjudication préparatoire le mercredi 19 juillet 1843. Adjudication définitive le 2 août 1843, en l'audience des criées du Tribunal de la Seine. En 12 lots.

Sociétés commerciales. Suivant acte passé devant M. Fournet et son collègue, notaires à Paris, le 10 juin 1843, M. Alphonse NIQUET, négociant, demeurant à Paris, rue de Bondy, 44; et M. Jules ALLAIN, négociant, demeurant à Paris, rue Mauconduit, 30, ont résolu, à compter du 1er juillet 1843, la société existant entre eux sous la raison NIQUET jeune et Jules ALLAIN, 10 rue du Commerce des Cuir tannés et en plus, par commission, aux termes d'un acte sous seings privés, fait double à Paris, le 14 juillet 1843, enregistré, et M. Allain a été nommé liquidateur.

TRIBUNAL DE COMMERCE. DÉCLARATIONS DE FAILLITES. Jugement du Tribunal de commerce de Paris, du 3 juillet 1843, qui déclare la faillite ouverte et en fixe provisoirement l'ouverture audit jour.

ASSEMBLÉES DE BORDIERS 5 JUILLET. MM. Gombaut et Co, bordiers, ciot. Verneuil, entrepreneur, conc. DEUX HEURES: St-Germain d'Aubigny, mercier, redd. de comptes. Mornier, anc. fabricant de papiers, synd. Berard et Co, négociants, id. — Bachelard, libraire, id. — Dame Dido, épicière, ver.

Propriété sise à St-Denis, place aux Gueldres, 12 (Seine); ensemble du matériel, immeuble par destination, du fonds de marchand brasseur, exploité dans ladite propriété.

VASTÉ TERRAIN de maisons et jardins, avec constructions, buttes et vallons. La situation des maisons, la disposition du terrain en partie planté d'arbres fruitiers; la vue admirable dont on y jouit, les quatre rues qui traversent cette propriété et en facilitent l'accès, la proximité de la barrière, l'étendue de chacun des lots rendent les lieux propres à des habitations d'agrément, comme à des maisons de produit et à des établissements industriels.

GARENNE ET des Deux Vignobles, dépendant de la terre de Barillat, située sur les communes de St-Martinien-Lamais et Huriet et Archignat, arrondissement de Montluçon (Allier).

TRIBUNAL DE COMMERCE. DÉCLARATIONS DE FAILLITES. Jugement du Tribunal de commerce de Paris, du 3 juillet 1843, qui déclare la faillite ouverte et en fixe provisoirement l'ouverture audit jour.

ASSEMBLÉES DE BORDIERS 5 JUILLET. MM. Gombaut et Co, bordiers, ciot. Verneuil, entrepreneur, conc. DEUX HEURES: St-Germain d'Aubigny, mercier, redd. de comptes. Mornier, anc. fabricant de papiers, synd. Berard et Co, négociants, id. — Bachelard, libraire, id. — Dame Dido, épicière, ver.

D'UNE PROPRIÉTÉ connue sous le nom de Moutill à tan des Cordeliers, sise à Paris, faubourg-St-Marcel, sur le canal de la Bièvre, à l'angle des rues du Champ-de-l'Alouette-des-Cordeliers et de la rue Pasquel.

Adjudication définitive en la chambre des notaires de Paris, par le ministère de M. Lefebvre de St-Maur, l'un d'eux, le mardi 18 juillet 1843.

TERRE DES PERRAULT et de ses dépendances, situées commune de Châtillon-sur-Loire, arrondissement de Montargis (Loiret).

CONVOCATIENS DE CRÉANCIERS. Somme invitée à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées des faillites, MM. les créanciers:

INTERDICTIENS ET CONCILS JUDICIAIRES. 21 juillet 1843, jugement du Tribunal de la Seine qui donne un conseil judiciaire au sieur LELARGE fils, rue Hauteville, 98; Callou, avoué.

il reste fort peu d'actions à placer, nous engageons le public à se hâter. La clôture définitive de l'émission des actions aura lieu le 25 de ce mois. Avis divers. — Pour le remplacement de leurs fils, sans embarras ni déplacements, et avec une parfaite sécurité, les familles doivent s'adresser à MM. Boehler et fils (d'Alsace); établis depuis 1820. Ces messieurs garantissent la non défection; ils prennent sur eux la responsabilité de l'article 45 de la loi sur le recrutement, qui pèsent sur le remplaçant durant ses années de service.

Annouces légales. M. DECLOSTRE (Alexis-Pierre), décédé colibataire, à Paris, en son domicile, rue Saint-Antoine, 81, a par son testament, exprimé le désir que M. Alexis-Jules FLORET, joaillier, demeurant à Paris, rue de Grammont, 16, son légataire universel, ajoutât son nom au sien.

Seule Maison Spéciale LONGUEVILLE, 10, rue Richelieu PRÈS LE THÉÂTRE-FRANÇAIS. CHEMISES CALEÇONS ET GILETS.

MAUX DE DENTS LA CRÉOSOTE BILLARD enlève la douleur de Dent la plus vive et guérit la carie. Chez BILLARD, Pharm. Rue St-Jacques-la-Bouche, 28, près la place du Châtelet, 2 fr le Flacon.

Les amateurs de l'excellent CHOCOLAT ESPAGNOL AU PUR CARACAS. AVEC OU SANS CANNELLE DE CÉYLAN, peuvent s'en procurer rue Dalay-Cric, 18, près la salle Vendôme, chez M. ESTYVAUD, que S. M. le roi Christian a daigné choisir pour son fournisseur. Cette distinction atteste la supériorité de ce chocolat.

BOURSE DU 4 JUILLET. Table with columns for various securities and their prices.

Table with columns for various securities and their prices.

Décès et Inhumations. Du 2 juillet 1843. M. Sylvestre, 84 ans, rue du Montbarbot, BRÉTON.